



**PREMIÈRE  
MINISTRE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Commission nationale  
indépendante de  
reconnaissance et de  
réparation des préjudices  
subis par les Harkis et les  
autres personnes rapatriées  
d'Algérie (CNIH)

### **Communiqué du Président :**

#### **Bilan un mois après la remise du premier rapport d'activité à la Première ministre**

Après la remise du premier rapport annuel d'activité de la CNIH à la Première ministre le 15 mai dernier et suite aux nombreux échanges directs avec les Harkis et leurs familles au cours des déplacements, réunions et événements organisés depuis lors à Paris ou ailleurs, il apparaît que :

- sur la base d'une expertise historique précise et inédite, la proposition d'ajouter 45 sites dans 23 départements à la liste initiale des structures d'hébergements ouvrant droit à réparation, validée par la Première ministre et en cours de mise en œuvre sous l'égide de la secrétaire d'Etat auprès du ministre des Armées, chargée des Anciens Combattants et de la Mémoire fait l'objet d'un consensus large qui incite à poursuivre et achever le travail d'expertise consacré aux sites non encore traités;
- depuis sa mise en ligne le 15 mai dernier, le site <https://harkis.gouv.fr>, visité en moyenne 150 fois par jour, a permis de référencer 15 associations et de publier 12 témoignages ce qui constitue un début prometteur pour une initiative ayant vocation à faire connaître au plus grand nombre et à mettre en valeur le destin tragique et singulier des Harkis et de leurs familles ;
- en lien avec le monde associatif, les demandes formulées par les Harkis et leurs familles contenues dans le rapport ont déjà fait l'objet et feront l'objet d'études plus approfondies sur le cycle de travail 2023/2024 de la Commission ;
- l'annexe 4 du rapport consacrée à « la question des Harkis en Algérie, soixante ans après l'Indépendance » a suscité et continue de susciter, chez certains, malgré la réécriture de son introduction, une émotion sincère. Même si les termes employés ne reflètent ni la pensée de son auteur, ni celle de la CNIH et de ses membres et ne font qu'illustrer la façon dont l'action des Harkis est encore considérée sur l'autre rive de la Méditerranée, cette émotion sincère ne peut rester sans réponse. À cette aune, la rédaction de l'annexe 4 a été donc revue par son auteur car elle seule pouvait mener à bien ce travail académique. Le rapport intégrant la nouvelle version de l'annexe 4 est en ligne et téléchargeable sur le site <https://harkis.gouv.fr>